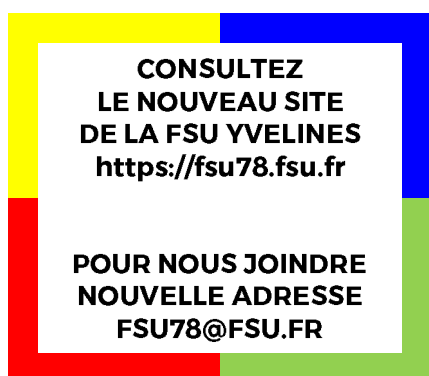


N° 103 – Octobre/novembre 2018 - déposé le 4 oct 2018



XXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX

BOIS D'ARCY PIC 78/28

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Une augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux permettrait de développer le pouvoir d'achat. Mais les gouvernements successifs ont fait un tout autre choix en préférant les laisser stagner au profit des dividendes versés aux actionnaires qui ont été multipliés par 5 en 30 ans ! Quant aux réformes régressives visant la casse des droits collectifs et des mécanismes de solidarité, elles favorisent une logique inégalitaire où l'on ne reçoit plus en fonction de ses besoins. Chacun est renvoyé à sa responsabilité individuelle, puisqu'il suffit aujourd'hui de traverser la rue pour trouver un emploi...

À grand renfort de communication tronquée, le budget prévisionnel 2019 de l'Éducation Nationale (un solde négatif de 1800 postes, mais 2600 sup-

pressions dans le secondaire) témoigne une fois encore de la volonté de dégrader le Service Public d'Éducation. La liste des attaques est longue : CP/CEI dédoublés en réseaux prioritaires sans moyens pour les directeurs et au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classes » ; effectifs surchargés dans les collèges ; suppression de postes prévus par la réforme du lycée, que ce soit dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle ; remise en cause des statuts.

Ces attaques que nous subissons doivent se comprendre dans le cadre du plan gouvernemental CAP22. Cette réorganisation des services de la Fonction Publique s'annonce comme une grave menace pour tous ses agents mais aussi pour les usagers. Au delà de la perte

de moyens humains et matériels, cette réforme vise clairement à augmenter la pression hiérarchique de proximité en affaiblissant les cultures professionnelles, les cohérences de "métier", ainsi que le principe et l'indépendance du fonctionnaire face aux intérêts particuliers.

La FSU78 invite l'ensemble des professionnels à s'engager à ses côtés dans les luttes qui permettront de stopper ce projet délétère pour la cohésion sociale du pays et à s'emparer des élections professionnelles pour faire entendre leurs revendications en votant et en appelant à **voter pour la FSU des Yvelines et ses syndicats.**

**Evelyne Bras-Diana
François Hebert**

Stage Syndical

« les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère »

« La retraite, c'est tellement loin pour moi, je ne sais même pas si je vais la toucher un jour au rythme où vont les réformes... » « Les jeunes ne savent pas ce qu'ils sont en train de perdre, cette génération est beaucoup trop individualiste ». Combien sommes nous, jeunes ou moins jeunes, à avoir prononcé ces phrases désabusées, renvoyant dos à dos des problématiques qui sont pourtant intimement liées ?

De la plateforme Parcoursup, imposant la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur, à la réforme des retraites qui s'annonce, nous considérons que les orientations du gouvernement s'inscrivent dans la continuité d'une politique libérale à l'oeuvre depuis maintenant près de trois décennies. Celle-ci s'attaque aujourd'hui sans complexe à notre modèle social, fondé sur la solidarité entre les générations et la garantie d'un cadre collectif. Ainsi, en prétendant compenser la baisse des cotisations salariales par la hausse de la CSG financée par les retraités, le gouvernement organise opportunément une prétendue « lutte des âges » qui n'a d'autre objectif que de créer un écran de fumée devant les causes réelles des inégalités : cadeaux fiscaux aux plus riches d'une part, renvoi à la responsabilité des individus d'autre part. Ce sont ces mêmes inégalités qui justifient aujourd'hui la mise à l'écart d'une partie de la jeunesse de l'horizon émancipateur des études supérieures. Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de recréer du lien entre les générations pour imaginer ensemble de nouvelles perspectives collectives.

Benoît TESTE, Daniel RALLET et Régis REMY invités pour introduire le débat

Benoît TESTE est Secrétaire général adjoint du SNES.

Daniel RALLET est économiste et membre du bureau scientifique d'ATTAC France.

Régis REMY est Chargé de cours à l'Université de Caen - Conseiller principal éducation - Organisateur de stages MAFPEN (santé des Ados) - Intervenant IUFM-ESPE formation initiale - membre du secteur CPE du SNES.

Déroulé du stage

La matinée sera consacrée à la jeunesse et aux politiques qui prennent en charge (de plus en plus mal) cette catégorie de la population. Quel est le rapport des jeunes à leur santé ? Comment font-ils face à la précarité ? Quelle place est faite à la reconnaissance du diplôme alors que la sélection devient la norme pour poursuivre des études supérieures ? Comment s'adaptent-ils à un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel ? Comment considèrent-ils la notion de carrière ? Comment se mobilisent-ils et peuvent-ils nous mobiliser autrement ?

Mardi 20 novembre 2018 de 9h à 16h30 au Lycée Saint-Exupéry de Mantes la Jolie.
Accueil café dès 8h30 !

L'après-midi aura pour ambition de replacer la question des retraites au coeur de nos carrières, car nous pensons qu'elle doit devenir une préoccupation de tous les actifs, mais aussi des plus jeunes. En effet, c'est bien par les cotisations prélevées sur les richesses créées pendant la vie active que les retraités acquièrent leurs droits à pension. En revenant sur l'histoire de cette conquête sociale fondée sur la solidarité, il s'agira de redonner toute leur pertinence aux principes dont nous sommes aujourd'hui les fragiles héritiers.

Pour mettre en perspectives nos mobilisations, venez participer à ce stage.

Avec le témoignage de membres d'organisations de jeunesse

POUR VOUS INSCRIRE AU STAGE

Il faut d'abord déposer auprès de l'administration une demande de congé pour formation syndicale un mois avant la date du stage (cf. modèle ci-dessous)

**Respectez impérativement ce délai
Inscrivez vous au stage
Avant le 20 octobre
(1er jour de vacances !)**

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur
académique / Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84, article 34; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires *, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 20 novembre 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Mantes la jolie (lycée Saint-Exupéry).

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

S'inscrire au stage de formation syndicale : **c'est un droit !**

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

Il faut ensuite prévenir la FSU78 de votre participation, **pour des questions d'organisation et d'intendance merci de le faire dès que possible !** (cf. modèle ci-dessous)

Inscription au stage FSU78 du 20 novembre 2018 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@.....

Téléphone :/...../...../...../...../

Affectation :

Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (cocher la case)

oui non

si oui merci d'indiquer auquel

Syndicat National :

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) :

oui non

(déjeuner préparé en partie par le personnel de cantine et en partie par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas). Participation libre pour les adhérents à un syndicat de la FSU - 8 € pour les autres. A payer sur place par chèque à l'ordre de FSU Yvelines de préférence.

coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le recopier, le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr le plus vite possible.

La FSU organise deux stages départementaux par an, l'un en automne et l'autre au printemps.

**Ces stages sont ouverts à tous :
syndiqués ou pas. Toutes les infos
sur <https://fsu78.fsu.fr/>**

En cas de difficultés, nous prévenir pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation !!

ELECTIONS PROFESSIONNELLES - FONCTION PUBLIQUE

Du 29 novembre au 6 décembre 2018

POUR QUI ? POUR VOUS

“ Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement de services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ”.

(Article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Pour vous permettre de prendre position sur l'avenir du service public. Votre participation et votre choix vont déterminer quelles seront les organisations syndicales qui vont vous représenter dans les instances et participer aux concertations et négociations d'accords. Pour les trois versants de la fonction publique, les résultats obtenus au comité technique permettront aussi de nommer les membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Votre vote sera également agrégé avec celui de tous les autres électeurs pour composer le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, et du Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière, ainsi que celle du Conseil commun de la Fonction publique.

POUR QUOI ?

Pour désigner celles et ceux qui siégeront en votre nom, et pour 4 ans, dans les différentes instances.

VOUS ÊTES APPELÉ-E À VOTER :
Si vous êtes **fonctionnaire** :

✓ Pour être représenté-e dans les comités techniques (CT, CTM) ou comités techniques d'établissement (CTE)

✓ Pour être représenté-e dans les commissions administratives paritaires (CAP)

Si vous êtes **contractuel-le** :

✓ Pour être représenté-e dans les comités techniques (CT)

✓ Pour être représenté-e dans les CCP.

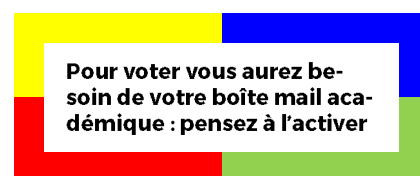
QUAND & COMMENT ?

La date de renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agent-es de l'État a été fixée au **6 décembre 2018**. Mais dans plusieurs secteurs le scrutin s'échelonne du 29 novembre au 6 décembre 2018

VOTE ÉLECTRONIQUE

Dans certaines administrations, établissements ou collectivités, le vote électronique peut constituer la modalité exclusive d'expression des suffrages ou l'une de ses modalités (qui s'ajoute au vote à l'urne ou par correspondance).

Attention : Dans la fonction publique de l'État, le vote aura lieu **par internet** pour les personnels des **ministères de l'Éducation nationale, de l'intérieur, de l'économie et des finances**. A distance, ou sur le lieu de travail, au choix, il faudra utiliser les codes d'authentification qui vous aura été transmis préalablement.



Dans toute la Fonction publique (5,5 millions d'agent-es) il y a aujourd'hui 22 000 instances qui seront renouvelées le 6 décembre !

La FSU unit 22 syndicats particulièrement actifs dans la Fonction publique d'État et la Fonction publique Territoriale. **Elle présente des dizaines de milliers de candidates et candidats** pour vous représenter dans ces instances. **Toutes les listes FSU sont respectueuses de l'équilibre femmes-hommes.**



QUELS ENJEUX ?

C'est l'occasion de désigner, pour les 4 années à venir, des personnes et des organisations syndicales réellement déterminées à se battre pour améliorer nos conditions de travail, nos rémunérations, l'emploi, l'égalité professionnelle ... Et cela en toute transparence avec le souci permanent de l'équité entre les agent-es sur l'ensemble des territoires.

C'est aussi pour défendre et conforter nos missions de services publics auxquelles nous sommes toutes et tous attaché-es.

L'un des objectifs affichés de ce gouvernement est de réduire le nombre d'instances représentatives (CHSCT, CAP et CT) en les fusionnant avec la volonté de réduire ainsi la capacité de vos représentants syndicaux à défendre les personnels, la Fonction publique et les services publics.

CT, CAP, CCP : qu'est-ce que c'est ?

Le Comité Technique (CT) est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux missions et les projets de statuts particuliers.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les CAP donnent un avis sur les évolutions de carrière des agent-es (mutation, promotion, détachement, mobilité...).

Les Commission Consultative Paritaire (CCP) sont consultées pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels (licenciements, sanctions disciplinaires, etc.)